



6 novembre 2024

F3SCT ET CST DU 24 OCTOBRE 2024

**Déclaration à la Formation Spécialisée
en matière de Santé, Sécurité
et Conditions de travail (F3SCT)**

**Relocalisation de la Direction de Territoire Gare
et Centre au 24 rue du 22 novembre.**

Le projet de relocalisation de la Direction de Territoire Gare et Centre au 24 rue du 22 novembre suit le cheminement annoncé lors des divers échanges que nous avons eus jusqu'alors.

A savoir un déménagement prévu pour les 7 agent.es ainsi que pour les stagiaires et services civiques qu'elle accueille ponctuellement d'ici début 2025.

Au vu des annexes jointes à ce dossier, les nouveaux aménagements, qu'il s'agisse des bureaux ou de la salle de convivialité agrémentée d'une petite cuisine, vont offrir un cadre de travail agréable aux agent.es.

En termes de conditions et qualité de vie au travail, la **CFDT** note que les agent.es pourront bénéficier d'un apport de lumière naturelle, d'un confort acoustique (grâce à la mise en place de baffles et faux-plafonds absorbants), de rangements, de nouveaux bureaux électriques permettant d'ajuster la posture de travail (en alternant les positions assis/debout).

La **CFDT** est bien sûr favorable à cette relocalisation.

Reste à régler la question du garage de plain-pied pour permettre de stocker les équipements de mobilisation et participation citoyenne et de déménager, selon toute vraisemblance, en janvier prochain. La salle de réunion utilisée pour les séances publiques sera conservée.

La CFDT a voté pour.

**Rénovation des blocs sanitaires enfants de
l'école maternelle Fischart**

La liste des dysfonctionnements et anomalies constatées sur les sanitaires du groupe scolaire (et notamment de l'école maternelle) Fischart est longue, c'est le moins qu'on puisse dire.

Elle a conduit, depuis le constat initial posé en juin 2023, à la décision d'engager une réfection globale des deux sanitaires collectifs à l'école.

De l'avis général des agent.es consulté.es, le projet tel qu'il a leur a été présenté a recueilli leur assentiment, d'autant plus que toutes les observations ou ajustements que ces dernier.ères ont pu formuler ont été prises en compte. (Nous n'allons pas les reciter ici).



Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-interco-ems.eu

A L'EUROMÉTROPOLE

Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT)

Les conditions de travail devraient donc être sensiblement améliorées, l'intimité des enfants étant préservée et leur sécurité garantie.

En plus des équipements proposés par la DAP, il s'agissait également de régler le problème d'inconfort subi par les agent.es, en raison des efforts physiques qu'ils.elles étaient amené.es à déployer pour soulever les enfants, induisant de facto des risques avérés de mauvais gestes et postures.

Or, on le sait, les mauvais gestes et postures sont source de pénibilité et d'usure professionnelle.

La **CFDT** relève que les solutions techniques proposées permettront de remédier à cela grâce à des aménagements spécifiques (à savoir un évier sur mesure adapté à la hauteur d'un adulte pour le lavage des jouets ; une table de change avec un monte-marche également à hauteur d'adulte ainsi qu'un bac à douche adapté).

La CFDT a voté pour.

Extension et restructuration du groupe scolaire de la Robertsau

Le projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire de la Roberstau est un projet ambitieux et aux enjeux multiples.

Il comprend à la fois la réhabilitation de l'existant, la restructuration des espaces et la création de nouveaux espaces avec notamment un restaurant scolaire neuf.

Ceci pour permettre d'accueillir jusqu'à 8 classes en maternelle et 12 en élémentaire.

Il s'agit de répondre à des besoins évolutifs (le contexte étant celui d'un accroissement constant des effectifs dans les écoles), d'intégrer l'enjeu environnemental (opérer une rénovation énergétique et végétaliser les espaces extérieurs), de se mettre en conformité enfin avec la réglementation (en termes d'accessibilité notamment).

L'impact sur des conditions de travail des agent.es étant significatif, ils/elles ont été amené.es à s'exprimer sur le projet et à formuler leurs interrogations et/ ou leurs craintes lors d'une réunion le 3 juin 2024 puis, plus récemment, le 9 septembre dernier.

Il en ressort que l'essentiel de leurs demandes ont été prises en compte.

La **CFDT** a noté que l'amélioration des conditions de travail résulte notamment de la création d'une salle de pause pour les agent.es d'entretien, leur permettant de se poser au calme et de disposer par ailleurs de vestiaires avec douche et WC.

Concernant les ATSEM, idem : une salle de pause mutualisée avec les animateur.es ainsi que des rangements dédiés pour les activités quotidiennes et des équipements (table de change réglable en hauteur) permettant d'éviter les mauvais gestes et postures.

Les animateur.es devraient disposer de davantage de locaux dédiés, afin d'éviter les manipulations quotidiennes de mobilier et de faciliter le rangement.

Concernant l'amélioration des conditions de travail des agent.es de restauration, celle-ci repose à part entière sur la création du restaurant scolaire tout neuf qui intégrera des équipements électroménagers, un local de détente, des dispositifs acoustiques, des aménagements ergonomiques.

Pour finir, le RTS bénéficiera d'un bureau spécifique, d'un atelier et d'un local de stockage.

En conclusion : la **CFDT** est favorable à l'ensemble des mesures proposées pour améliorer les conditions de travail des agent.es (que ce soit en terme de confort thermique, acoustique, ergonomique...) en émettant toutefois quelques bémols : 2 salles périscolaires prévues pour 8 classes de maternelles, voilà qui paraît peu... Les enseignant.es sont du reste souvent réticent.es à ce que leurs salles de classes soient utilisées... pour le reste, la **CFDT** espère que les travaux et la gestion du provisoire se passera bien.

A L'EUROMÉTROPOLE

Comité Social Territorial (CST)

Déclarations au Comité Social Territorial (CST)

Projet de service des médiathèques

À l'issue de l'enquête menée en 2021-2022 auprès des usagers.ères, puis de l'étude de fonctionnement du service conduite par KPMG en 2022-2023, le service des médiathèques a élaboré son projet de service en s'appuyant sur les recommandations de KPMG.

Les conclusions de cette étude avaient été présentées précédemment aux organisations syndicales.

Le service des médiathèques a retenu plusieurs orientations qui doivent permettre d'améliorer l'organisation interne du service, redonner du sens, disposer d'un outil de pilotage, managérial et d'évaluation. Ce qui devrait se traduire par une gouvernance clarifiée, un réseau des médiathèques territorialisé, une prise en compte des missions transversales dites « orphelines » (avec la création notamment d'un « pôle mobile »), enfin par la mise en place d'outils de communication interne.

Tout d'abord, la **CFDT** se réjouit de ce qu'un projet de service ait enfin pu voir le jour à l'aune d'une première réorganisation initiée en 2018. L'appui de KPMG a été précieux et a permis de dégager un diagnostic, d'associer les agent.es aux réflexions, de pointer en grande partie les faiblesses de l'organisation en place. Reste à déployer ce projet sur les 5 années à venir.

Concernant les préconisations faites, la **CFDT** n'émettra que peu de commentaires, étant donné que cette organisation paraît globalement cohérente.

Nous souhaitons qu'elle réponde aux attentes exprimées par les agent.es. Nous notons que ces dernier.ères ont été associé.es à cette démarche et que ce projet se fait à effectifs constants et/ou par des ajustements à la marge (créations de postes par transformation).

Au plan organisationnel, le choix du scénario final retenu a été de créer 3 territoires : Nord, Sud-Ouest et Centre.

Chaque territoire est constitué à la fois de médiathèques situées sur le périmètre de la Ville et de l'Eurométropole.

Le territoire Nord et le Territoire Sud/Ouest regroupent chacun 5 à 6 médiathèques ; le territoire centre est constitué de la médiathèque Malraux (c'est-à-dire le plus important des établissements de lecture publique en terme de ressources et de moyens humains) et, à moyen terme, de la future médiathèque du Port du Rhin.

À cet égard, deux interrogations subsistent tout de même :

La première concerne la notion même de « territorialisation », qu'on est parfois tenté de décliner comme une recette miracle : avec le retour d'expérience dont dispose la **CFDT** à ce jour, dans d'autres services, nous insistons sur la nécessité d'avoir des échanges fluides entre les responsables de territoires, de partager les pratiques professionnelles et d'agir sur un pied d'égalité, au risque de créer un cloisonnement entre les territoires (en clair, ce que nous appelons dans notre langage « la tentation de l'auto-entrepreneuriat »).

Par ailleurs, ce découpage peut sembler quelque peu artificiel quand on sait que deux des territoires regroupent 5 à 6 médiathèques et que le 3^{ème} concerne, pour l'heure, la seule médiathèque Malraux (celle du Port du Rhin n'étant pour l'heure que virtuelle).



A L'EUROMÉTROPOLE

Comité Social Territorial (CST)

Ce qui nous ramène au final au schéma organisationnel qui pré-existait. La recherche d'équilibre territorial a été dictée - et c'est une forme de logique - par celle des effectifs, sensiblement identiques dans chaque territoire (Malraux équivalent à 3 ou 4 médiathèques avec ses 69 agent.es).

Il est difficile à ce stade de dire si la territorialisation est la réponse appropriée en terme d'organisation du service ; c'est à l'épreuve du temps qu'on pourra en évaluer la pertinence.

Pour autant, la **CFDT** ne fera pas obstacle au projet et salue tout le travail d'analyse réalisé en amont par le service.

La **CFDT** souhaite que ce projet réponde pleinement aux objectifs que le service s'est fixé, contribuant ainsi à la fois à rendre le meilleur service aux usagers.ères et contribuant au bien-être des agent.es des médiathèques.

La CFDT s'est abstenue.

Mise en place d'un système d'astreintes au service Patrimoine/Enfance et éducation (SPEE).

S'appuyant sur le constat de faiblesses détectées dans le système d'astreinte de la DEE, lors notamment des incidents qui ont affecté plusieurs écoles à Strasbourg à l'été 2023, décision a été prise de remettre à plat ce dispositif.

Les failles résident en effet, semble-t-il, tant du côté de la chaîne de décision et de coordination que dans une dilution des responsabilités en situation de crise.

Or, la mise en place d'un dispositif d'astreinte de décision est indispensable pour bien gérer les situations et événements (par définition imprévus), d'assurer une fluidité dans la transmission des informations, de permettre aux équipes d'être le plus réactives possibles.

Parmi les principales mesures envisagées, il s'agira de désigner par roulement un cadre d'astreinte au niveau du SPEE afin de renforcer la chaîne de décision et de créer un niveau intermédiaire d'astreinte.

Sans rentrer dans les détails de l'organisation proposée, la **CFDT** acte que si le projet d'astreinte tel que proposé n'entraînera pas d'évolution des missions, pour les cadres concernés, il devrait avoir un impact plutôt positif sur leurs conditions de travail. Ils ont du reste été associés à cette démarche visant à élaborer un nouveau dispositif.

En outre, la **CFDT** prend acte de ce que leur charge de travail et leur charge mentale devraient considérablement baisser en dehors de leurs semaines d'astreintes et ils pourront faire valoir leur droit à la déconnexion.

Vous n'êtes pas sans savoir que le droit à la déconnexion est un leitmotiv que la **CFDT** défend de longue date, aussi nous ne pouvons qu'encourager ces mesures.

Idem concernant la récupération des heures réalisées en cas de mobilisation importante et naturellement l'ajustement de l'horaire des prises de postes pour permettre le respect du temps de repos réglementaire dans ce même cas de figure.

Reste à évaluer ce dispositif à l'issue d'une année de fonctionnement et de mettre en place le groupe de travail dédié à l'évolution des règles d'astreinte et de joignabilité des RTS qui reste, nous l'avons compris, un sujet clivant pour le moment. Il s'agira par conséquent de prolonger ce dispositif dans le cadre d'un dialogue constructif et apaisé.

La CFDT a voté pour.

**Syndicat CFDT – Intercro
de l'Eurrométropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique